

L'urbanisme illustré - Volet 2

Approche pratique des opérations d'aménagement : lotissement, permis de construire valant division au travers de cas concrets



Se former en droit de l'urbanisme à partir de cas concrets au fil des réformes et des dernières jurisprudences.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Déterminer le champ d'application respectif des autorisations (permis d'aménager, DP)
- Faire un bon usage du permis valant division
- Connaître les règles de commercialisation des lots de lotissement
- Apprécier les risques résultant des cahiers des charges et autres documents



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Série de cas pratiques dans tous les thèmes, variant en fonction des demandes et de l'actualité
- Les sujets seront abordés au travers d'exemples concrets et de questions posées par les notaires, dans le cadre d'échanges interactifs



FORMATRICES

Claire-Lise COUPINOT et Christine WIELS
Juristes consultantes et Animatrices de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Notions en droit de l'urbanisme



PLUS-VALUE

Appréhender de manière concrète les difficultés récurrentes rencontrées par les notaires dans les différents thèmes abordés, ébaucher des solutions pratiques à l'effet de garantir et sécuriser vos actes



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

DIVISER UNE UNITÉ FONCIÈRE

2h30

- Champ d'application de la déclaration préalable et du permis d'aménager
- Permis de construire valant division : utilisation

2

CONSTRUIRE EN LOTISSEMENT

1h30

- Garantie de la constructibilité : appréciation des règles d'urbanisme, cristallisation
- Evolution du lotissement : modification, subdivision

3

VENDRE DES TERRAINS À BÂTIR

1h

- Commercialisation des terrains, nature des contrats et contraintes

4

SÉCURISER LES OPÉRATIONS

2h

- Prise en compte des risques tenant aux cahiers des charges et autres documents